

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Wildenstein

13/03/2026 10:07 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26_041-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Wildenstein

13/03/2026 10:07

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAECCY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Wildenstein

13/03/2026 10:07 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLen, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLen	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0042 AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS

Le Président, Cyrille AST, rappelle que lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 juillet 2025 a été votée la mise en place, pour certaines opérations pluriannuelles, d'une gestion des crédits d'investissements en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiements (CP).

La procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

L'autorisation de programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel. Les crédits de paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est à dire mandate ou dépense) année par année et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année en cours.

Les crédits de paiement s'étalent sur la durée des travaux et peuvent être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- pour le BUDGET PRINCIPAL **d'actualiser et de réviser** l'ensemble des opérations (AP) afin d'ajuster les montants affectés aux opérations, au coût réel, et d'adapter le volume des crédits de paiement (CP) annuel au planning d'exécution des opérations.

Objet	N° AP	N° Opération	Montant initial du projet HT	Montant INITIAL (AP) en TTC	Révisions 2026	Montant de l'AP mis à jour	Montant des CREDITS DE PAIEMENT (CP) en TTC				TOTAL DES CP
							Avant 2025	CP 2025	CP 2026	CP 2027	
REHABILITATION DE LA PISCINE	2025-01	2023PAL0040	7 850 000,00	9 420 000,00		9 420 000,00	733 290,77	2 662 681,92	5 000 000,00	1 024 027,31	9 420 000,00
MAISON MEDICALE DE WESSERLING	2025-02	2023PAL0100	1 405 874,80	1 686 874,80		1 686 874,80	37 260,18	51 568,39	1 200 000,00	398 046,23	1 686 874,80
TOTAUX			9 255 874,80	11 106 874,80	0,00	11 106 874,80	770 550,95	2 714 250,31	6 200 000,00	1 422 073,54	11 106 874,80

- pour le BUDGET EAU **d'ouvrir** pour l'exercice 2026 une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable (Felling-rue Baechel, Moosch-rue du Ruisseau, Saint Amarin-Hintervogelbach).

Objet	Budget concerné	N° AP	N° Opération	Montant INITIAL (AP) en HT	Révisions 2026	Montant de l'AP mis à jour	Montant des CREDITS DE PAIEMENT (CP) en HT			TOTAL DES CP
							CP 2026	CP 2027	CP 2028	
EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE	EAU	2026-01	2026EAU0060	1 400 000,00		1 400 000,00	502 000,00	898 000,00		1 400 000,00
TOTAL				1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	502 000,00	898 000,00	0,00	1 400 000,00

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L2311-3 et R2311-2 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 ;

VU le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de communes de la vallée de Saint Amarin adopté par délibération en date 30 novembre 2023 ;

VU la délibération DEL2025-070 du 10 juillet 2025 portant création des AP/CP du Budget Principal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE pour le BUDGET PRINCIPAL d'actualiser et de réviser l'ensemble des opérations (AP) afin d'ajuster les montants affectés aux opérations, au coût réel, et d'adapter le volume des crédits de paiement (CP) annuel au planning d'exécution des opérations.

DECIDE pour le BUDGET EAU d'ouvrir pour l'exercice 2026 une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable (Felling-rue Baechel, Moosch-rue du Ruisseau, Saint Amarin-Hintervogelbach) et de répartir les crédits de paiement correspondants conformément à l'échéancier présenté ;

AUTORISE le Président à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet ;

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 24
 Conseillers absents : 13 dont 8 avec procuration
 Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUFFENEGGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLIN, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Claude KIRCHHOFFER	à	M. Gérard FOURNIER
M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLIN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0022 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Jacques KARCHER pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :

Le Président

Cyrille AST

Voix POUR : 31
 Voix CONTRE : /
 ABSTENTION : 1

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 24
 Conseillers absents : 13 dont 8 avec procuration
 Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUFFENEGGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHLEN, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Claude KIRCHHOFFER	à	M. Gérard FOURNIER
M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHLEN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

**DEL2026-0023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 05 MARS
2026**

VU le projet de procès-verbal du Conseil du 05 mars 2026, présenté par M. Cyrille AST, Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 05 mars 2026.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER

Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
 Voix CONTRE : /
 ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Étaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUFFENEGGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLIN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLIN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

**DEL2026-0024 DEVENIR DU LOT N°6 DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES LA FILATURE
A MALMERSPACH**

M. Cyrille AST, Président, rappelle que l'hôtel d'entreprises La Filature à Malmerspach appartient à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin. En effet, ces 10 000 m² de friches industrielles qui composaient la partie sud du site « Interglas » avaient été réhabilités et transformés en hôtel d'entreprises il y a déjà plusieurs années.

Le lot n°6 a une surface au sol de 1 240 m² et une hauteur d'environ 9,80 m sous poutres. Il s'agit d'un local de stockage qui est accessible par la zone commune des quais de chargement du bâtiment.

Ce local n'étant plus concerné par un éventuel projet de P3R, une communication a été mise en place et plusieurs visites et réunions ont pu être organisées ces derniers mois à ce sujet. Deux porteurs de projet se sont finalement positionnés sur ce bâtiment :

- Le premier projet est porté par une entreprise de commerce de détail alimentaire, spécialisée dans les fruits et légumes. Il envisage d'installer plusieurs chambres froides dans ce local qui lui permettrait ensuite d'approvisionner son activité sur les marchés d'alsace et des vosges. Il propose la mise en place d'une location-vente pendant 5 ans avec un loyer annuel de 18 000 € HT. Lors de la levée de l'option d'achat, les loyers versés viendraient en déduction de prix de vente fixé à 230 000 €.
- Le second projet est porté par les organisateurs du festival Motora (dénommé Cars & BBQ lors des éditions précédentes) qui se déroule à Malmerspach et par les propriétaires de la Villa des Hêtres Pourpres (ancienne villa SCHLUMPF). Ce local serait utilisé pour un projet de conciergerie de véhicules mais également pour un

stockage de matériel et mobilier d'évènementiel. En effet, à travers ce projet d'implantation, ils envisagent de développer trois évènements par an à Malmerspach. Une acquisition du local dès que possible et pour un montant de 215 000 € est proposée.

Le Bureau du 17 février 2026 ayant opté pour le second projet, il convient désormais de finaliser cette cession. Une SAS ou une SCI est en cours de création par les trois porteurs de projet : Christophe GUTKNECHT, Robin SOLDERMANN et Bastien SELDRAN.

Une estimation par le pôle d'évaluation domaniale du Haut-Rhin a été réalisée en date du 20 février 2026. La valeur vénale de ce bien est fixée à 223 200 € avec une marge d'appréciation de 10%. Une vente pour un montant de 215 000 € n'appelle donc pas de justification particulière.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de réserver une suite favorable à la proposition d'acquisition émise par la société (en cours de création) de messieurs Christophe GUTKNECHT, Robin SOLDERMANN et Bastien SELDRAN et selon les conditions suivantes :

- Acquisition du lot n°6 de l'hôtel d'entreprises La Filature au prix net vendeur de 215 000 €. Ce local industriel d'une surface au sol de 1240 m² est situé sur la parcelle n°414, section 5 à Malmerspach.
- Frais d'arpentage et de notaire à la charge de l'acquéreur.
- Mise en place d'une participation mensuelle aux frais de fonctionnement du Parc de Malmerspach (éclairage, voirie, entretien des espaces verts...) de 0,10 € HT/m² soit 124 € HT par mois.
- La question des espaces communs (rampe, quais de chargement, zone des quais et sanitaires/vestiaires) et extérieurs (parking, stationnement) devra faire l'objet de discussions complémentaires avec les porteurs de projet. Une convention pourra éventuellement être mise en place pour clarifier, si besoin, les règles de fonctionnement de ces espaces.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau et au Président ;

VU l'avis du Bureau Communautaire du 17 février 2026 ;

VU l'estimation réalisée par le pôle d'évaluation domaniale du Haut-Rhin en date du 20 février 2026.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition par la société (en cours de création) de messieurs Christophe GUTKNECHT, Robin SOLDERMANN et Bastien SELDRAN du lot n°6 de l'hôtel d'entreprises La Filature au prix net vendeur de 215 000 €.

PRECISE que le bien vendu a une surface au sol de 1240 m² et est situé sur la parcelle n°414/7 situées section 5 à Malmerspach.

CONFIRME que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ACTE la participation mensuelle aux frais de fonctionnement du site (éclairage, voirie, entretien des espaces verts...) sera facturée sur la base d'un prix au m² de 0,10 € HT, soit 124 € HT par mois, lorsque l'acquisition sera effective.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DIT que les recettes seront imputées sur le chapitre 024 du budget Parc de Malmerspach.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :

Le Président

Cyrille AST

Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0025 COMPTES DE GESTION 2025

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Guebwiller ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, il appartient à la CCVSA d'approuver les quatorze comptes de gestion,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil de Communautaire,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 alinéa 2 ;

Après en avoir délibéré,

DECLARE que les comptes de gestion au titre du budget principal et des treize budgets annexes dressés pour l'exercice 2025 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et correspond au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur ;

APPROUVE les comptes de gestion tels que présentés.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble desdits comptes de gestion.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-026A-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLen, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLen	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0026 COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Considérant que lors des séances où le compte administratif est débattu, M. le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un Président temporaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14 ;
M. le Président propose d'élire Monsieur Stéphane KUNTZ, 1er vice-président, à ces fonctions.

Il rappelle que les comptes administratifs présentent les résultats de l'exécution des treize budgets. Ils retracent en prévision et en réalisation, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice et présente les résultats de fin de gestion ainsi que les restes à réaliser reportés sur l'exercice suivant.

Il a été constaté une parfaite conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion 2025 présentés par le Trésorier.

Les comptes administratifs proposés à l'approbation du Conseil de Communauté sont les suivants :

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1. Budget Général | 8. Budget Hydra |
| 2. Budget Assainissement | 9. Budget Ordures ménagères |
| 3. Budget Eau | 10. Budget SAIC |
| 4. Budget Espaces d'Entreprises de Wesserling | 11. Budget SPANC |
| 5. Budget Espaces Gros Roman | 12. Budget ZAC Kleinau |
| 6. Budget Enfance jeunesse | 13. Budget Wildenstein |
| 7. Budget Parc de Malmerspach | |

Ils peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-3 122 623,57	0,00	-3 122 623,57
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	4 397 688,72	5 266 328,08	9 664 016,80
	Recettes	9 211 065,49	6 171 975,40	15 383 040,89
B	Résultat 2025	4 813 376,77	905 647,32	5 719 024,09
C = A + B	Résultat brut	1 690 753,20	905 647,32	2 596 400,52
	Restes à réaliser Dépenses	846 538,66		
	Restes à réaliser Recettes	546 194,26		
D	Solde Restes à réaliser	-300 344,40		
E = C + D	Résultat net	1 390 408,80	905 647,32	2 296 056,12

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	1 797 761,46	224 447,95	2 022 209,41
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	406 537,26	905 206,08	1 311 743,34
	Recettes	712 992,81	823 449,45	1 536 442,26
B	Résultat 2025	306 455,55	-81 756,63	224 698,92
C = A + B	Résultat brut	2 104 217,01	142 691,32	2 246 908,33
	Restes à réaliser Dépenses	42 003,62		
	Restes à réaliser Recettes	98 976,75		
D	Solde Restes à réaliser	56 973,13		
E = C + D	Résultat net	2 161 190,14	142 691,32	2 303 881,46

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET EAU

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	3 610 982,72	209 493,59	3 820 476,31
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	4 642 546,47	553 095,18	5 195 641,65
	Recettes	849 207,67	689 298,21	1 538 505,88
B	Résultat 2025	-3 793 338,80	136 203,03	-3 657 135,77
C = A + B	Résultat brut	-182 356,08	345 696,62	163 340,54
	Restes à réaliser Dépenses	1 048 570,64		
	Restes à réaliser Recettes	1 637 223,95		
D	Solde Restes à réaliser	588 653,31		
E = C + D	Résultat net	406 297,23	345 696,62	751 993,85

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ESPACE
D'ENTREPRISES DE WESSERLING**

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-43 905,11	51 461,12	7 556,01
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	759 589,45	1 147 205,61	1 906 795,06
	Recettes	1 001 631,63	1 044 689,23	2 046 320,86
B	Résultat 2025	242 042,18	-102 516,38	139 525,80
C = A + B	Résultat brut	198 137,07	-51 055,26	147 081,81
	Restes à réaliser Dépenses	136 145,57		
	Restes à réaliser Recettes	12 638,75		
D	Solde Restes à réaliser	-123 506,82		
E = C + D	Résultat net	74 630,25	-51 055,26	23 574,99

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ESPACE GROS ROMAN

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-383 963,10	0,00	-383 963,10
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	518 678,54	518 678,54	1 037 357,08
	Recettes	400 345,74	518 678,54	919 024,28
B	Résultat 2025	-118 332,80	0,00	-118 332,80
C = A + B	Résultat brut	-502 295,90	0,00	-502 295,90
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-502 295,90	0,00	-502 295,90

BUDGET ENFANCE JEUNESSE

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	116 899,15	-156 075,09	-39 175,94
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	40 240,15	1 475 229,79	1 515 469,94
	Recettes	58 573,42	1 582 537,74	1 641 111,16
B	Résultat 2025	18 333,27	107 307,95	125 641,22
C = A + B	Résultat brut	135 232,42	-48 767,14	86 465,28
	Restes à réaliser Dépenses			
	Restes à réaliser Recettes	3 531,56		
D	Solde Restes à réaliser	3 531,56		
E = C + D	Résultat net	138 763,98	-48 767,14	89 996,84

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PARC DE MALMERSPACH

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-98 140,22	-137 759,73	-235 899,95
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	266 239,33	578 674,63	844 913,96
	Recettes	407 439,82	464 664,26	872 104,08
B	Résultat 2025	141 200,49	-114 010,37	27 190,12
C = A + B	Résultat brut	43 060,27	-251 770,10	-208 709,83
	Restes à réaliser Dépenses	25 931,27		
	Restes à réaliser Recettes			
D	Solde Restes à réaliser	-25 931,27		
E = C + D	Résultat net	17 129,00	-251 770,10	-234 641,10

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET HYDRA

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	62 902,51	106 002,76	168 905,27
	Recettes	54 955,20	93 902,00	148 857,20
B	Résultat 2025	-7 947,31	-12 100,76	-20 048,07
C = A + B	Résultat brut	-20 644,74	-71 657,84	-92 302,58
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-20 644,74	-71 657,84	-92 302,58

BUDGET ORDURES MENAGERES

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	29 060,01	232 803,96	261 863,97
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	363 275,77	2 025 328,11	2 388 603,88
	Recettes	362 104,43	2 002 147,71	2 364 252,14
B	Résultat 2025	-1 171,34	-23 180,40	-24 351,74
C = A + B	Résultat brut	27 888,67	209 623,56	237 512,23
	Restes à réaliser Dépenses	10 776,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	-10 776,00		
E = C + D	Résultat net	17 112,67	209 623,56	226 736,23

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET SAIC

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	20 986,39	385 590,83	406 577,22
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	165 240,97	172 984,91	338 225,88
	Recettes	50 958,00	320 057,72	371 015,72
B	Résultat 2025	-114 282,97	147 072,81	32 789,84
C = A + B	Résultat brut	-93 296,58	532 663,64	439 367,06
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-93 296,58	532 663,64	439 367,06

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET SPANC

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	0,00	42 712,14	42 712,14
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
B	Résultat 2025	0,00	0,00	0,00
C = A + B	Résultat brut	0,00	42 712,14	42 712,14
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	0,00	42 712,14	42 712,14

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ZAC KLEINAU

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	-762 311,67	0,00	-762 311,67
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	1 128 579,20	1 145 765,24	2 274 344,44
	Recettes	1 087 427,26	1 171 941,11	2 259 368,37
B	Résultat 2025	-41 151,94	26 175,87	-14 976,07
C = A + B	Résultat brut	-803 463,61	26 175,87	-777 287,74
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-803 463,61	26 175,87	-777 287,74

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET WILDENSTEIN

	Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1		
	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29
Exécution budgétaire 2025			
	0,00	2 887,41	2 887,41
	0,00	281,00	281,00
B	Résultat 2025		
	0,00	-2 606,41	-2 606,41
C = A + B	Résultat brut		
	-13 216,07	-12 029,63	-25 245,70
	0,00		
	0,00		
D	Solde Restes à réaliser		
	0,00		
E = C + D	Résultat net		
	-13 216,07	-12 029,63	-25 245,70

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les comptes de gestion de l'exercice 2025 dressés par le Comptable ;

CONSIDERANT que Monsieur Cyrille AST, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur Stéphane KUNTZ.

Après en avoir délibéré

PRENDRE ACTE de la présentation, en application de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, des comptes administratifs de l'exercice 2025.

APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2025 du budget général et de ses douze budgets annexes.

RECONNAIT la sincérité des réalisations ainsi que des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CONSTATE pour la comptabilité unique, les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion du trésorier.

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2025.

CONFORMEMENT à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- prend connaissance des annexes aux documents budgétaires prévues par l'instruction budgétaire du 9 novembre 1998, en son volume I, tome II, chapitre III, troisième partie,
- prend connaissance des états prévus par l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Assainissement

13/03/2026 09:28 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26_026A-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Assainissement

13/03/2026 09:28

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGBY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

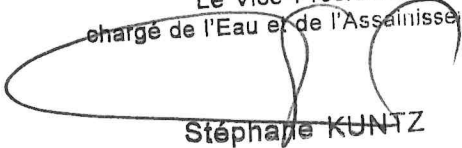
ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Assainissement

13/03/2026 09:28 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement

Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Eau

13/03/2026 09:27 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-026B-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Eau

13/03/2026 09:27

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUFFENEGGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

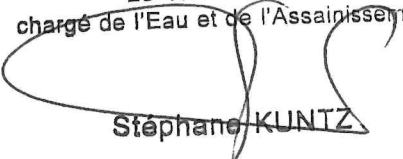
ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Eau

13/03/2026 09:27 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLLEN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement

Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Les Espaces d'Entreprises de Wesserling

13/03/2026 09:30 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-026C-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Les Espaces d'Entreprises de Wesserling

13/03/2026 09:30

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUFFENEGGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Les Espaces d'Entreprises de Wesserling

13/03/2026 09:30 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement


Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Espace Gros Roman

13/03/2026 09:31 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26_026D-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Espace Gros Roman

13/03/2026 09:31

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEAGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUFFENEGGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

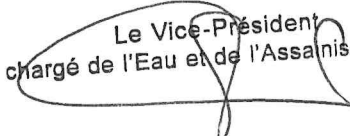
CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Espace Gros Roman

13/03/2026 09:31 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLLEN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement



Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Enfance Jeunesse

13/03/2026 09:32 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800205-20260312-DEL26_026E-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2026
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Enfance Jeunesse

13/03/2026 09:32

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEAGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Enfance Jeunesse

13/03/2026 09:32 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement


Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Parc de Malmerspach

13/03/2026 09:33 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26_026F-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Parc de Malmerspach

13/03/2026 09:33

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAECCY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUEFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Parc de Malmerspach

13/03/2026 09:33 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement

Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Nouveau Budget HYDRA

13/03/2026 09:33 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26_026G-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Nouveau Budget HYDRA

13/03/2026 09:33

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGBY	
Jacques KARCHER	
Claude KIRCHHOFFER	
Stéphane KUNTZ	
Marie-Christine LOCATELLI	
Joanie LUTZ	
Ludovic MARINONI	
Didier LOUVET	
Véronique PETER	
Romain NUCCELLI	
Sylviane RIETHMULLER	
Jean SAUZE	
Jean-Luc SCHERLEN	
José SCHRUFFENEGGER	
Serge SIFFERLEN	
Jean-Jacques SITTER	
Nadine SPETZ	

ARRETE ET SIGNATURES


CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Nouveau Budget HYDRA

13/03/2026 09:33 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement



Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Ordures Ménagères

13/03/2026 09:34 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-026H-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Ordures Ménagères

13/03/2026 09:34

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUFFENEGGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

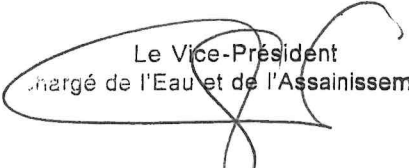
ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Ordures Ménagères

13/03/2026 09:34 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	


Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement
Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Principal

13/03/2026 09:35 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-026I-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Principal

13/03/2026 09:35

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGBY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Principal

13/03/2026 09:35 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLIN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement

Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget SAIC

13/03/2026 09:35 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-026J-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget SAIC

13/03/2026 09:35

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

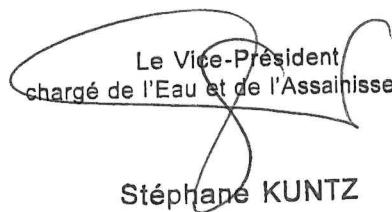
CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget SAIC

13/03/2026 09:35 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement



Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

13/03/2026 09:36 Page 1 / 3

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Spanc

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-026K-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT	
Florent ARNOLD	
Eric ARNOULD	
Cyrille AST	
Nathalie BARRAUD	
Marthe BERNA	
Roger BRINGARD	
Frédéric CAQUEL	
Caroline ECKERLIN DOPPLER	
Erick FISCHER	
Gérard FOURNIER	
Eric FUCHS	
Jean-Marie GRUNENWALD	

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Spanc

13/03/2026 09:36

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGBY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUFFENEGGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Spanc

13/03/2026 09:36 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement

Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Wildenstein

13/03/2026 09:37 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-026N-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Wildenstein

13/03/2026 09:37

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGBY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Wildenstein

13/03/2026 09:37 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement

Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget ZAC Kleinau

13/03/2026 09:37 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-026M-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 16/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

CA

2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget ZAC Kleinau

13/03/2026 09:37

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget ZAC Kleinau

13/03/2026 09:37 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	

Le Vice-Président
chargé de l'Eau et de l'Assainissement



Stéphane KUNTZ

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLLEN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLLEN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0027 AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Monsieur Cyrille AST, Président de la Communauté de communes de la Vallée de St Amarin, rappelle les dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 :

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser. Après l'approbation du compte administratif, trois situations peuvent se présenter au moment de l'affectation du résultat :

1. Le résultat cumulé est déficitaire :

Dans ce cas, par définition, il n'y a pas d'affectation. Le résultat est alors reporté au budget sur la ligne codifié D 002 "résultat de fonctionnement reporté".

2. Le résultat cumulé est excédentaire, et il y a un besoin de financement :

Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068). Pour le surplus, elle décide de son affectation entre :

- le maintien en section de fonctionnement,
- une dotation complémentaire en réserve, en section d'investissement (compte 1068).

L'exécution de l'autofinancement s'effectue par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 après le vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation du résultat en réserves.

3. Le résultat cumulé est excédentaire, et il n'y a pas de besoin de financement :
L'excédent est alors automatiquement reporté en section de fonctionnement, sauf volonté contraire de l'assemblée délibérante.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats 2025 du budget principal et des douze budgets annexes suivant les tableaux ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-3 122 623,57	0,00	-3 122 623,57
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	4 397 688,72	5 266 328,08	9 664 016,80
	Recettes	9 211 065,49	6 171 975,40	15 383 040,89
B	Résultat 2025	4 813 376,77	905 647,32	5 719 024,09
C = A + B	Résultat brut	1 690 753,20	905 647,32	2 596 400,52
	Restes à réaliser Dépenses	846 538,66		
	Restes à réaliser Recettes	546 194,26		
D	Solde Restes à réaliser	-300 344,40		
E = C + D	Résultat net	1 390 408,80	905 647,32	2 296 056,12

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		905 647,32	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	1 690 753,20		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	1 797 761,46	224 447,95	2 022 209,41
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	406 537,26	905 206,08	1 311 743,34
	Recettes	712 992,81	823 449,45	1 536 442,26
B	Résultat 2025	306 455,55	-81 756,63	224 698,92
C = A + B	Résultat brut	2 104 217,01	142 691,32	2 246 908,33
	Restes à réaliser Dépenses	42 003,62		
	Restes à réaliser Recettes	98 976,75		
D	Solde Restes à réaliser	56 973,13		
E = C + D	Résultat net	2 161 190,14	142 691,32	2 303 881,46

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		142 691,32	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	2 104 217,01		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET EAU

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	3 610 982,72	209 493,59	3 820 476,31
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	4 642 546,47	553 095,18	5 195 641,65
	Recettes	849 207,67	689 298,21	1 538 505,88
B	Résultat 2025	-3 793 338,80	136 203,03	-3 657 135,77
C = A + B	Résultat brut	-182 356,08	345 696,62	163 340,54
	Restes à réaliser Dépenses	1 048 570,64		
	Restes à réaliser Recettes	1 637 223,95		
D	Solde Restes à réaliser	588 653,31		
E = C + D	Résultat net	406 297,23	345 696,62	751 993,85

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		345 696,62	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	-182 356,08		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET ESPACE D'ENTREPRISES DE WESSERLING

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-43 905,11	51 461,12	7 556,01
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	759 589,45	1 147 205,61	1 906 795,06
	Recettes	1 001 631,63	1 044 689,23	2 046 320,86
B	Résultat 2025	242 042,18	-102 516,38	139 525,80
C = A + B	Résultat brut	198 137,07	-51 055,26	147 081,81
	Restes à réaliser Dépenses	136 145,57		
	Restes à réaliser Recettes	12 638,75		
D	Solde Restes à réaliser	-123 506,82		
E = C + D	Résultat net	74 630,25	-51 055,26	23 574,99

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-51 055,26	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	198 137,07		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET ESPACE GROS ROMAN

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-383 963,10	0,00	-383 963,10
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	518 678,54	518 678,54	1 037 357,08
	Recettes	400 345,74	518 678,54	919 024,28
B	Résultat 2025	-118 332,80	0,00	-118 332,80
C = A + B	Résultat brut	-502 295,90	0,00	-502 295,90
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-502 295,90	0,00	-502 295,90

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		0,00	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-502 295,90		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	0,00		

BUDGET ENFANCE JEUNESSE

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	116 899,15	-156 075,09	-39 175,94
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	40 240,15	1 475 229,79	1 515 469,94
	Recettes	58 573,42	1 582 537,74	1 641 111,16
B	Résultat 2025	18 333,27	107 307,95	125 641,22
C = A + B	Résultat brut	135 232,42	-48 767,14	86 465,28
	Restes à réaliser Dépenses			
	Restes à réaliser Recettes	3 531,56		
D	Solde Restes à réaliser	3 531,56		
E = C + D	Résultat net	138 763,98	-48 767,14	89 996,84

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-48 767,14	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	135 232,42		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET PARC DE MALMERSPACH

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-98 140,22	-137 759,73	-235 899,95
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	266 239,33	578 674,63	844 913,96
	Recettes	407 439,82	464 664,26	872 104,08
B	Résultat 2025	141 200,49	-114 010,37	27 190,12
C = A + B	Résultat brut	43 060,27	-251 770,10	-208 709,83
	Restes à réaliser Dépenses	25 931,27		
	Restes à réaliser Recettes			
D	Solde Restes à réaliser	-25 931,27		
E = C + D	Résultat net	17 129,00	-251 770,10	-234 641,10

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-251 770,10	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	43 060,27		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET HYDRA

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	62 902,51	106 002,76	168 905,27
	Recettes	54 955,20	93 902,00	148 857,20
B	Résultat 2025	-7 947,31	-12 100,76	-20 048,07
C = A + B	Résultat brut	-20 644,74	-71 657,84	-92 302,58
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-20 644,74	-71 657,84	-92 302,58

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-71 657,84	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-20 644,74		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET ORDURES MENAGERES

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	29 060,01	232 803,96	261 863,97
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	363 275,77	2 025 328,11	2 388 603,88
	Recettes	362 104,43	2 002 147,71	2 364 252,14
B	Résultat 2025	-1 171,34	-23 180,40	-24 351,74
C = A + B	Résultat brut	27 888,67	209 623,56	237 512,23
	Restes à réaliser Dépenses	10 776,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	-10 776,00		
E = C + D	Résultat net	17 112,67	209 623,56	226 736,23

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		209 623,56	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	27 888,67		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET SAIC

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	20 986,39	385 590,83	406 577,22
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	165 240,97	172 984,91	338 225,88
	Recettes	50 958,00	320 057,72	371 015,72
B	Résultat 2025	-114 282,97	147 072,81	32 789,84
C = A + B	Résultat brut	-93 296,58	532 663,64	439 367,06
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-93 296,58	532 663,64	439 367,06

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002	Résultat de fonctionnement reporté (RF)		439 367,06
c/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-93 296,58	
c/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	93 296,58	

BUDGET SPANC

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	0,00	42 712,14	42 712,14
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
B	Résultat 2025	0,00	0,00	0,00
C = A + B	Résultat brut	0,00	42 712,14	42 712,14
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	0,00	42 712,14	42 712,14

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002	Résultat de fonctionnement reporté (RF)		42 712,14
c/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	0,00	
c/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)		

BUDGET ZAC KLEINAU

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-762 311,67	0,00	-762 311,67
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	1 128 579,20	1 145 765,24	2 274 344,44
	Recettes	1 087 427,26	1 171 941,11	2 259 368,37
B	Résultat 2025	-41 151,94	26 175,87	-14 976,07
C = A + B	Résultat brut	-803 463,61	26 175,87	-777 287,74
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-803 463,61	26 175,87	-777 287,74

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002	Résultat de fonctionnement reporté (DF)		0,00
c/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-803 463,61	
c/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	26 175,87	

BUDGET WILDENSTEIN

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	0,00	2 887,41	2 887,41
	Recettes	0,00	281,00	281,00
B	Résultat 2025	0,00	-2 606,41	-2 606,41
C = A + B	Résultat brut	-13 216,07	-12 029,63	-25 245,70
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-13 216,07	-12 029,63	-25 245,70

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002	Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-12 029,63
c/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-13 216,07	
c/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)		

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et arrêté les comptes administratifs 2025 du budget principal et des douze budgets annexes de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver et d'affecter définitivement les résultats de fonctionnement 2025, tels que présentés ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces correspondantes.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLen, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLen	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

**DEL2026-0028 FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026 ET
PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2026**

Le Président, Cyrille AST, rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des impositions directes locales pour l'année en cours ainsi que le produit de la taxe GEMAPI.

Les impositions concernées sont : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises.

- Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux de fiscalité à leurs niveaux de 2025 et en conséquence de les fixer comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	3,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	7,24 %
- taxe d'habitation :	14,01 %
- cotisation foncière des entreprises :	28,03 %

- Produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) :

Le Syndicat de Rivières de Haute Alsace a communiqué le montant de sa cotisation pour 2026, à savoir 29 424 €. C'est le montant que le Conseil communautaire est invité à voter comme produit de la taxe GEMAPI.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles 1636B sexies et 1636B undecies, 1639A et 1530 bis du Code Général des Impôts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L2331-3,

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux intercommunaux pour l'année 2026 et donc de les conserver fixés comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	3,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	7,24 %
- taxe d'habitation :	14,01 %
- cotisation foncière des entreprises :	28,03 %

DECIDE de mettre en réserve la fraction maximale de taux de CFE pouvant être mise en réserve, qui correspond à l'écart entre le taux voté et le taux maximum de droit commun.

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2026 à 29 424 euros.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUFFENEGGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0029 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Cyrille AST, Président, présente le budget primitif 2026.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.
Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 7 145 000 €
Recettes : 7 145 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 9 224 600 € dont Restes à Réaliser (RAR) 846 538,66 €
Recettes : 9 224 600 € dont Restes à Réaliser (RAR) 546 194,26 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	1 115 700,00	013 Atténuation des charges	35 600,00
012 Charges de personnel	2 020 000,00	70 Produits des services	592 700,00
014 Atténuations de produits	1 033 000,00	73 Impôts et taxes	2 003 000,00
		731 Fiscalité locale	1 875 100,00
65 Autres charges de gestion courante	1 289 400,00	74 Dotations, subventions	1 562 400,00
		75 Produits de gestion courante	61 000,00
Total dépenses de gestion courante	5 458 100,00	Total des recettes de gestion courante	6 129 800,00
66 Charges financières	166 600,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles	75 000,00	77 Produits exceptionnels	52,68
68 Dotations Amort/Provisions	33 000,00	78 Reprise sur provisions/amortissements	0,00
Total des dépenses réelles	5 732 700,00	Total des recettes réelles	6 129 852,68
023 Virement à la section d'investissement	984 117,17		
042 Transfert entre sections (amortissements+cessions)	428 182,83	042 Transfert entre sections	109 500,00
Total des dépenses d'ordre	1 412 300,00	Total des recettes d'ordre	109 500,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté	905 647,32
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 145 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 145 000,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	440 000,00	10 Dotations	1 000 000,00
204 Subventions équipement versées	481 600,00	13 Subventions d'investissement	2 298 100,00
20 Immobilisations incorporelles	147 900,00	16 Emprunts	1 890 000,00
21 Immobilisations corporelles	433 800,00		
23 Immobilisations en cours	6 681 800,00	23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières		27 Autres immobilisations financières	3 446,80
45811 Opérations pour compte de tiers	780 000,00	45821 Opérations pour compte de tiers	780 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	8 965 100,00	Total des recettes réelles	5 971 546,80
040 Transfert entre sections	109 500,00	040 Transfert entre sections	428 182,83
041 Opérations patrimoniales	150 000,00	021 Virement de la section d'exploitation	984 117,17
Total des dépenses d'ordre	259 500,00	041 Opérations patrimoniales	150 000,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)		001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	1 690 753,20
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 224 600,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 224 600,00
TOTAL DU BUDGET	16 369 600,00	TOTAL DU BUDGET	16 369 600,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- ✓ **Les charges à caractère général (chap 011)** sont en hausse de 572 K€ par rapport à celles constatées en 2025. Cette hausse s'explique par l'impact de la réouverture de la piscine (213 K€) et les dépenses liées au Tour de France (300 K€).
- ✓ **Les charges de personnel (chap 012)** : la masse salariale est estimée à 2,02 M€ soit en augmentation de 276 K€ (16%) par rapport à celle constatée en 2025. Elle tient compte de l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Ce dernier désigne

l'augmentation automatique de la masse salariale causée par trois facteurs : le Glissement (progression dans la carrière), Vieillesse (l'ancienneté), Technicité (nouvelles compétences ou promotion). Les dépenses prévisionnelles tiennent également comptes des recrutements et départs en retraite, et de la réouverture de la piscine avec la réintégration des MNS dans le budget principal (temporairement affectés au périscolaire).

- ✓ **Les atténuations de produits (chap 014)** seront en augmentation de 1,8%. A ce jour non connues, elles sont composées des reversements de fiscalité (AC, FNGIR, Taxe de séjour ...) et se veulent donc prudentes.
- ✓ **Les autres charges de gestion courante (chap 54)** seront en baisse de 115 K€ (- 8,2%). Ce chapitre regroupe principalement les subventions versées par la CCVSA, les participations (Pays Thur Doller, Syndicats du Barrage et du Markstein), les indemnités des élus, et la subvention d'équilibre versée au budget Enfance (- 131 K€).
- ✓ **Les charges financières (chap 66)** seront de 72 K€. Elles intègrent les remboursements des intérêts des emprunts en cours, les ICNE, et les frais financiers liés au déblocage de la ligne de trésorerie.
- ✓ **Les amortissements (chap 042)** seront en augmentation (10%) par rapport à 2025.
- ✓ **Les charges exceptionnelles (chap 67)** sont destinées à des dépenses imprévisibles.
- ✓ **Les provisions (chap 68)** seront en diminution de 67 K€. Nous prévoyons cependant la possibilité de constituer une provision de 33 K€ en fin d'année si cela devait s'avérer nécessaire.

RECETTES

- ✓ **Les atténuations de charges (chap 013)** correspondent aux remboursements de frais de personnel (indemnités journalières + tickets restaurants) et sont estimées à 35 600 €.
- ✓ **Les produits des services (chap 70)** augmentent de 5% (réouverture de la piscine en septembre).
- ✓ **Impôts et taxes (chap 73 + 731)** : Les recettes fiscales enregistrent une hausse de 8 K€. Cette prévision reste prudente, car la CCVSA n'a pas encore reçu les notifications prévisionnelles (état 1259). Par ailleurs, aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée pour 2026 (voir détail page suivante).
- ✓ **Les dotations, subventions et participations (chap 74)** sont en augmentation de 83K€. N'ayant pas encore connaissance des notifications des dotations, l'hypothèse retenue est une estimation prudente (en baisse de 71K€) des dotations de l'Etat par rapport à celles perçues en 2025. De plus c'est ce chapitre qui enregistre les subventions liées au Tour de France 2026.
- ✓ **Les autres produits de gestion courante (chap75)** : connaîtront une baisse, principalement due à la diminution des loyers (consécutive au transfert des gîtes en année pleine) et à des recettes exceptionnelles enregistrées en 2025.
- ✓ **Les reprises sur provisions (chap78)** : il n'y a pas de reprise de provision prévues.

La fiscalité

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
IMPOTS DIRECTS LOCAUX ADDITIONNELS (TFPB, TFNB, TH, TAFNB, CFE)	2 613 417	1 152 217	1 192 584	1 286 434	1 517 111	1 501 984	1 517 900
CVAE + COMPENSATION CVAE	349 246	305 209	279 363	326 426	323 854	334 628	330 000
TASCOM	53 329	25 607	87 991	51 770	54 014	55 894	55 900
IFER	75 212	77 062	79 409	82 345	78 855	85 860	86 900
ROLES COMPLEMENTAIRES	1 615	11 073	1 920	23 957	25 381	6 479	3 000
AUTRES TAXES LIEES AUX TRANSPORTS						10 388	10 000
GEMAPI	26 009	25 164	24 880	28 450	28 371	28 251	29 424
FRACTION DE TVA EN COMPENSATION DE LA TH		1 329 783	1 458 640	1 485 048	1 498 021	1 502 043	1 502 000
TOTAL	3 118 828	2 926 115	3 124 787	3 284 430	3 525 607	3 525 527	3 535 124
Evolution annuelle en €	205 756	-192 713	198 672	159 643	241 177	-80	9 597
Evolution annuelle en %	7,06%	-6,18%	6,79%	5,11%	7,34%	0,00%	0,27%

Les dotations

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Dotations d'intercommunalité	83 642	91 458	100 252	293 921	329 853	339 266	330 000
Dotations de compensation des groupements de communes	723 384	709 137	693 582	689 555	678 144	653 519	630 000
Dotations de compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	228 845	228 845	228 845	228 845	227 124	195 654	165 000
Etat - CVAE et CFE	17 728	157 366	147 192	206 915	190 640	197 918	195 000
Etat - Compensation exonération taxes foncières	14	0	9 519	10 208	10 679	10 870	8 300
Etat - Compensation exonération taxes d'habitation	92 488					2 642	2 500
Attribution fonds départemental de péréquation de la taxe profess	120 535	65 484	34 320	33 944	33 303	28 266	26 000
Autres attributions et participations (filet de sécurité)			72 838				
TOTAL	1 266 636	1 252 290	1 286 548	1 463 388	1 469 743	1 428 135	1 356 800
Evolution annuelle en €	-4 169	-14 346	34 258	176 840	6 355	-41 608	-71 335
Evolution annuelle en %	-0,33%	-1,13%	2,74%	13,75%	0,43%	-2,83%	-4,99%

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- ✓ **Projets en cours : 7 459 841 € dont**

Les principaux investissements prévus sont : Piscine (5 015,7 K€) ; MSP de Wesserling + Saint Amarin (1 224,3 K€), Presbytère de Geishouse (828,6 K€), Toiture de la salle de sport de Moosch (107 K€), Acquisition d'un terrain nu à Felling (87,9 K€), Cirque Equinote (69 K€), Plan Intercommunal de Sauvegarde (26,8 K€), SCOT (15,2 K€), Portes pavillon des créateurs (14,5 K€), Ecobalades + divers (20,7 K€).

- ✓ **Investissements récurrents : 221 002 € dont**

Les principaux investissements prévus sont : Participations Syndicats du Markstein + Barrage (86,1 K€), Informatique et téléphonie (44 K€), Divers (50,7 K€), Dépenses imprévues (50K€), Subvention patrimoine bâti/rénovation/dossier ANAH (39,7 K€).

- ✓ **Nouveaux projets : 844 256 € dont**

Les principaux investissements prévus sont : Remboursement gymnase Saint Amarin (315 K€), Vérandas + fibre château et chaufferie (206,6 K€), Siège : Travaux, mobilier, véhicule, salle conseil, bâtiment voisin du siège (120,7 K€); Mise aux normes fibre et téléphonie (67,5 K€), Aérothermes, radiateurs, peinture salle de sport de Moosch (49,8 K€), Matériel piscine (25 K€), Voie verte aménagement place du hibou (13,2 K€), Parking extérieur piscine (12 K€), Etude de marché bâti vacant (10 K€), Remplacement des huisseries club house tennis (10 K€), Cheminement pavillon des créateurs (6 K€), Etude terrain de foot synthétique (3,1 K€), Travaux écuries (2,9 K€).

- ✓ Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 440 K€ pour les emprunts en cours. A ce montant nous ne prévoyons pas de budget supplémentaire pour le nouvel emprunt car le remboursement auprès de la Banque des Territoires est différé à 2027.
- ✓ La valorisation des travaux en régie est estimée à 75 K€.

- ✓ Les amortissements des subventions sont évalués à 34,4 K€.

RECETTES

- ✓ Les subventions d'investissement qui seront inscrites au budget 2026 s'élèvent à 2 298 100 €

- Projet ECO-MUSEAL (solde)	→ 163 593 €
- Piscine (tranche 2026 uniquement)	→ 1 041 630 €
- MSP de Wesserling + Saint Amarin	→ 980 347 €
- Presbytères (information, communication, études parois au feu)	→ 56 830 €
- Cirque Equinote	→ 52 000 €
- Equipement cyclo	→ 3 700 €

Plusieurs autres dossiers sont en attente de décisions de la part des financeurs aussi les éventuelles recettes à venir seront intégrées dans le cadre d'une décision modificative. De plus, 1 673 400 € ont d'ores et déjà été notifiés pour la piscine mais ne seront inscrits que l'année prochaine afin de se rapprocher du calendrier de versement.

- ✓ Les autres recettes

- Presbytère de Geishouse (opération pour compte de tiers) → 780 000 €
- Le recours à l'emprunt : il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 1 890 000 €.
- Le FCTVA consiste au remboursement par l'Etat d'une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) acquittée sur leurs dépenses d'investissement. Le taux 2026 est inchangé à 16,404%. Le FCTVA pour 2025 est estimé à 1 000 K€.
- Les amortissements des investissements sont évalués à 428 K€.

Le Conseil de Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget principal,

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel ;

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics,

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2026.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 30
Voix CONTRE : 2
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Principal

13/03/2026 09:34 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 33
Pour : 31
Contre : 2
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Principal

13/03/2026 09:34

Page 2 / 3

Signataire	
Doris JAEGGY	
Jacques KARCHER	
Claude KIRCHHOFFER	
Stéphane KUNTZ	
Marie-Christine LOCATELLI	
Joanie LUTZ	
Ludovic MARINONI	
Didier LOUVET	
Véronique PETER	
Romain NUCCELLI	
Sylviane RIETHMULLER	
Jean SAUZE	
Jean-Luc SCHERLEN	
José SCHRUFFENEGGER	
Serge SIFFERLEN	
Jean-Jacques SITTER	
Nadine SPETZ	

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Principal

13/03/2026 09:34 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHLEN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-030-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0030 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET EAU

Monsieur Stéphane KUNTZ, Vice-Président, présente le budget annexe EAU 2026.

Il est rappelé que les services publics d'eau potable sont des Services Publics Industriels et Commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (articles L2224-11 et L2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	72 300,00	70 Produits des services	555 000,00
012 Charges de personnel	75 100,00	75 Autres produits de gestion courante	8 303,38
65 Autres charges de gestion courante	30 000,00		
Total dépenses de gestion courante	177 400,00	Total des recettes de gestion courante	563 303,38
66 Charges financières	157 000,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles	334 400,00	Total des recettes réelles	563 303,38
023 Virement à la section d'investissement	434 600,00		
042 Transfert entre sections (amortissements des immo)	240 000,00	042 Transfert entre sections (amortissements des sub)	100 000,00
Total des dépenses d'ordre	674 600,00	Total des recettes d'ordre	100 000,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté	345 696,62
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 009 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 009 000,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
13 Subventions d'investissement	0,00	10 Dotations	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	101 000,00	13 Subventions d'investissement	2 847 700,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	16 Emprunts	378 700,00
21 Immobilisations corporelles	195 000,00	27 Autres immobilisations financières	0,00
23 Immobilisations en cours	3 322 643,92		
Total des dépenses réelles d'investissement	3 618 643,92	Total des recettes réelles	3 226 400,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort des subv)	100 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	240 000,00
041 Opérations patrimoniales	80 000,00	041 Opérations patrimoniales	80 000,00
Total des dépenses d'ordre	180 000,00	021 Virement de la section d'exploitation	434 600,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	182 356,08	Total des recettes d'ordre	754 600,00
		001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 981 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 981 000,00
TOTAL DU BUDGET	4 990 000,00	TOTAL DU BUDGET	4 990 000,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en augmentation de 456K€ par rapport à 2025. Ceci s'explique en partie par le virement à la section d'investissement de 434 K€. De plus, suite à la réforme des redevances, les charges générales sont en augmentation car elles enregistrent le versement des contre-valeurs à l'Agence de l'Eau.
- ✓ Les recettes de fonctionnement ont été prévues avec prudence suite à l'observation d'une tendance générale à la baisse de la consommation d'eau potable.

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- la fin des travaux au réservoir de Fellingring Zone Basse et la réhabilitation du réservoir de Saint-Amarin Zone Basse ;
- la mise en service de la station de traitement d'eau au Tunnel d'Urbès ;
- des travaux d'amélioration du rendement et d'extension de réseau qui représenteront un montant de travaux de 1,9M€ ;

- la déconnexion des réservoirs de Malerspach, Kruth Sauwas 2 et Wildenstein Rhin-Danube ;
- un schéma directeur eau potable ;

Tous les projets ont fait l'objet de demandes de subventions qui ne sont pas toutes notifiées à ce jour, ce qui a pour conséquence d'ajouter provisoirement un emprunt pour équilibrer le budget.

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M49 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte tel que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget EAU,

PREcISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres sans vote formel sur chacun des chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre ;

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics,

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2026.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Eau

13/03/2026 09:28 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-030-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Eau

13/03/2026 09:28

Page 2 / 3

Signataire	
Doris JAEGGY	
Jacques KARCHER	
Claude KIRCHHOFFER	
Stéphane KUNTZ	
Marie-Christine LOCATELLI	
Joanie LUTZ	
Ludovic MARINONI	
Didier LOUVET	
Véronique PETER	
Romain NUCCELLI	
Sylviane RIETHMULLER	
Jean SAUZE	
Jean-Luc SCHERLEN	
José SCHRUOFFENEGER	
Serge SIFFERLEN	
Jean-Jacques SITTER	
Nadine SPETZ	

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Eau

13/03/2026 09:28 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLIN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-031-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0031 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Stéphane KUNTZ, Vice-Président, présente le budget annexe ASSAINISSEMENT 2026.

Il est rappelé que les services publics d'eau potable sont des Services Publics Industriels et Commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (articles L2224-11 et L2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	215 700,00	70 Produits des services	497 508,68
012 Charges de personnel	75 000,00	74 Dotations, subventions, et participations	0,00
65 Autres charges de gestion courante	16 300,00	75 Autres produits de gestion courante	8 800,00
Total dépenses de gestion courante	307 000,00	Total des recettes de gestion courante	506 308,68
66 Charges financières	1 900,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	2 000,00		
Total des dépenses réelles	310 900,00	Total des recettes réelles	506 308,68
023 Virement à la section d'investissement	0,00		
042 Transfert entre sections (amortissements)	678 100,00	042 Transfert entre sections	340 000,00
Total des dépenses d'ordre	678 100,00	Total des recettes d'ordre	340 000,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté	142 691,32
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	989 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	989 000,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	13 Subventions d'investissement	98 982,99
20 Immobilisations incorporelles	0,00	16 Emprunts	0,00
21 Immobilisations corporelles	120 000,00	27 Autres immobilisations financières	0,00
23 Immobilisations en cours	2 396 300,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	2 541 300,00	Total des recettes réelles	98 982,99
040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	340 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	678 100,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	041 Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre	340 000,00	021 Virement de la section d'exploitation	0,00
		Total des recettes d'ordre	678 100,00
		001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	2 104 217,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 881 300,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 881 300,00
TOTAL DU BUDGET	3 870 300,00	TOTAL DU BUDGET	3 870 300,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement intègrent la facturation de l'Agence de l'Eau qui sera basée sur la performance du réseau d'assainissement (57 K€).
- ✓ Les recettes prévisionnelles sont en baisse car elles tiennent compte de la diminution générale des consommations et du résultat de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- les travaux de l'atelier de déshydratation des boues de la station d'épuration de Moosch (600 K€) qui restent en attente de notification de subvention ;
- les travaux de réduction des eaux claires parasites ;
- un schéma directeur assainissement et une étude de déraccordement.

Les recettes sont composées des amortissements (678 K€), des subventions notifiées (98 K€) et de l'excédent de 2,1 M€.

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M49 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte tel que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget ASSAINISSEMENT.

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres sans vote formel sur chacun des chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT.

AUTORISE le Président, à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2026.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Assainissement

13/03/2026 09:32 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Assainissement

13/03/2026 09:32

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUFFENEGGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Assainissement

13/03/2026 09:32 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLIN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-032-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUFFENEGGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0032 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET SPANC

Monsieur Stéphane KUNTZ Vice-Président, présente le budget annexe SPANC 2026.

Il est rappelé que les services publics d'eau potable sont des Services Publics Industriels et Commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (articles L2224-11 et L2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT - CA + BP							
DEPENSES				RECETTES			
Chapiti	Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapiti	Libellé	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	0,00	38 712,14	013	Atténuation des charges	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 000,00	75	Produits de gestion courante	0,00	0,00
	Total dépenses de gestion courante	0,00	40 712,14		Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00
68	Dotations Amort/Provisions	0,00	2 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	42 712,14		Total des recettes réelles	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	42 712,14	42 712,14
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00	42 712,14	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		42 712,14	42 712,14

Il n'y a actuellement pas de programme d'aide de l'Agence de l'Eau ; il est donc proposé de reconduire l'excédent.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M49 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget SPANC.

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres sans vote formel sur chacun des chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT.

AUTORISE le Président, à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2026.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Spanc

13/03/2026 10:06 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26_032-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Spanc

13/03/2026 10:06

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUFFENEGGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Spanc

13/03/2026 10:06 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Les Espaces d'Entreprises de Wesserling

13/03/2026 09:39 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Les Espaces d'Entreprises de Wesserling

13/03/2026 09:39

Page 2 / 3

Signataire	
Doris JAEGGY	
Jacques KARCHER	
Claude KIRCHHOFFER	
Stéphane KUNTZ	
Marie-Christine LOCATELLI	
Joanie LUTZ	
Ludovic MARINONI	
Didier LOUVET	
Véronique PETER	
Romain NUCCELLI	
Sylviane RIETHMULLER	
Jean SAUZE	
Jean-Luc SCHERLEN	
José SCHRUOFFENEGER	
Serge SIFFERLEN	
Jean-Jacques SITTER	
Nadine SPETZ	

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Les Espaces d'Entreprises de Wesserling

13/03/2026 09:39 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLIN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-033-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0033 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ESPACE D'ENTREPRISES DE WESSERLING

Monsieur Cyrille AST, Président, présente le budget annexe ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING 2026.

Depuis 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget.

Il rappelle que ce budget annexe permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du budget, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Il permet également de suivre les aspects fiscaux liés à ce budget soumis à TVA et dont les montants sont donc inscrits hors TVA.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	519 300,00	70 Produits des services	63 200,00
012 Charges de personnel	97 500,00	74 Dotations, subventions	85 211,16
65 Autres charges de gestion courante	47 400,00	75 Produits de gestion courante	840 000,00
Total dépenses de gestion courante	664 200,00	Total des recettes de gestion courante	988 411,16
66 Charges financières	32 120,56	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	77 Produits exceptionnels	150,00
68 Dotations Amort/Provisions	0,00	78 Reprise sur provisions/amortissements	45 000,00
Total des dépenses réelles	697 320,56	Total des recettes réelles	1 033 561,16
023 Virement à la section d'investissement	0,00		
042 Transfert entre sections (amort)	545 224,18	042 Transfert entre sections	260 038,84
Total des dépenses d'ordre	545 224,18	Total des recettes d'ordre	260 038,84
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	51 055,26	002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 293 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 293 600,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	206 225,81	10 Dotations	0,00
20 Immobilisations incorporelles	13 700,00	13 Subventions d'investissement	12 638,75
21 Immobilisations corporelles	144 849,50	16 Emprunts	0,00
23 Immobilisations en cours	131 185,85	21 Immobilisations corporelles	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	495 961,16	Total des recettes réelles	12 638,75
		040 Transfert entre sections (amort des immo)	545 224,18
040 Transfert entre sections (amort des subv)	260 038,84	041 Opérations patrimoniales	
041 Opérations patrimoniales		021 Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des dépenses d'ordre	260 038,84	Total des recettes d'ordre	545 224,18
001 Solde d'exécution reporté	0,00	001 Solde d'exécution reporté	198 137,07
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	756 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	756 000,00
TOTAL DU BUDGET	2 049 600,00	TOTAL DU BUDGET	2 049 600,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de gestion courante sont en forte hausse (+108 K€). Les augmentations les plus notables concernent les salaires (+ 49 K€), les charges indirectes (+ 35 K€), les frais d'études (+7 K€) et les créances admises en non-valeur (+ 20 K€) ; ces dernières sont cependant compensées par une reprise sur provision du même montant ;
- ✓ Les revenus prévisionnels des immeubles sont en augmentation (+ 57 K€). Les recettes de gestion courante sont également impactées par une dotation d'équilibre de 85 K€.

INVESTISSEMENT

- ✓ Le total des dépenses réelles prévisionnelles d'investissement est en recul (- 70 K€).
- ✓ Le remboursement du capital des emprunts est en baisse (-44 K€).

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- études sur le projet de réseau de chaleur et les travaux de rénovation thermique (13,7 K€) ;
 - travaux de réfection de bureaux dans le bâtiment Logistique et travaux de rénovation thermique et d'amélioration du système de chauffage des bâtiments Boussac et du Pavillon des Créateurs (144 K€).
- ✓ Les recettes se composent essentiellement des amortissements des immobilisations (545 K€) et de soldes de subventions Fonds Vert et Région (12 K€).

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget Primitif ESPACE D'ENTREPRISES DE WESSERLING 2026.

PREcISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT.

AutorISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel.

AutorISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AutorISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

AutorISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2026.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-034-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0034 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PARC DE MALMERSPACH

Monsieur Cyrille AST, Président, présente le budget annexe PARC DE MALMERSPACH 2026.

Depuis 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget.

Il rappelle que ce budget annexe permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du budget, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Il permet également de suivre les aspects fiscaux liés à ce budget soumis à TVA et dont les montants sont donc inscrits hors TVA.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FUNCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	117 500,00	70 Produits des services	326 300,00
012 Charges de personnel	22 500,00	74 Dotations, subventions	0,00
65 Autres charges de gestion courante	600,00	75 Produits de gestion courante	223 700,00
Total dépenses de gestion courante	140 600,00	Total des recettes de gestion courante	550 000,00
66 Charges financières	28 590,17	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
68 Dotations Amort/Provisions	2 000,00		
Total des dépenses réelles	171 190,17	Total des recettes réelles	550 000,00
042 Transfert entre sections (amortissements)	208 039,73	042 Transfert entre sections	81 000,00
Total des dépenses d'ordre	208 039,73	Total des recettes d'ordre	81 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	251 770,10		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	631 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	631 000,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	159 900,00	10 Dotations	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	13 Subventions d'investissement	98 000,00
21 Immobilisations corporelles	36 000,00	16 Emprunts	0,00
23 Immobilisations en cours	351 100,00	024 Produits des cessions d'immobilisations	278 900,00
Total des dépenses réelles d'investissement	547 000,00	Total des recettes réelles	376 900,00
040 Transfert entre sections (amort des subv)	81 000,00	040 Transfert entre sections	208 039,73
Total des dépenses d'ordre	81 000,00	Total des recettes d'ordre	208 039,73
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	0,00	001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	43 060,27
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	628 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	628 000,00
TOTAL DU BUDGET	1 259 000,00	TOTAL DU BUDGET	1 259 000,00

FUNCTIONNEMENT

- ✓ Les revenus des immeubles sont en hausse avec des nouvelles locations notamment au bâtiment La Filature.

INVESTISSEMENT

- ✓ Ce budget est fortement impacté par le déficit cumulé des exercices précédents et d'opérations plus anciennes (ZAC, SAIC).
- ✓ Les recettes d'investissement intègrent deux ventes prévues en 2026 (Bâtiment Gérard et lot n°6 La Filature).

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte tel que proposé ci-dessus le Budget Primitif 2026 du budget PARC DE MALMERSPACH.

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT.

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2026.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

13/03/2026 10:00 Page 1 / 3

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Parc de Malmerspach

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-034-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Parc de Malmerspach

13/03/2026 10:00

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY	
Jacques KARCHER	
Claude KIRCHHOFFER	
Stéphane KUNTZ	
Marie-Christine LOCATELLI	
Joanie LUTZ	
Ludovic MARINONI	
Didier LOUVET	
Véronique PETER	
Romain NUCCELLI	
Sylviane RIETHMULLER	
Jean SAUZE	
Jean-Luc SCHERLEN	
José SCHRUFFENEGGER	
Serge SIFFERLEN	
Jean-Jacques SITTER	
Nadine SPETZ	

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Parc de Malmerspach

13/03/2026 10:00 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-035-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0035 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET HYDRA

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe HYDRA 2026.

Il rappelle que les règles budgétaires et comptables applicables à ce budget, sont celles de l'instruction M4.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

 FONCTIONNEMENT 			
 DEPENSES 		 RECETTES 	
Chapit: Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	46 000,00	70 Produits des services	83 695,20
		74 Subventions d'exploitation	29 399,80
		75 Produits de gestion courante	94 722,00
Total dépenses de gestion courante	46 000,00	Total des recettes de gestion courante	207 817,00
66 Charges financières	6 742,16		
Total des dépenses réelles	52 742,16	Total des recettes réelles	207 817,00
042 Transfert entre sections (amortissements+cessions)	54 600,20	042 Transfert entre sections	583,00
023 Virement à la section d'investissement	29 399,80		
Total des dépenses d'ordre	84 000,00	Total des recettes d'ordre	583,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	71 657,84		0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	208 400,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	208 400,00
 INVESTISSEMENT 			
 DEPENSES 		 RECETTES 	
Chapit: Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	62 772,26	13 Subventions d'investissement	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	62 772,26	Total des recettes réelles	0,00
040 Transfert entre sections	583,00	040 28- Amortissements	54 600,20
		021 Virement de la section d'exploitatio	29 399,80
Total des dépenses d'ordre	583,00	Total des recettes d'ordre	84 000,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	20 644,74	001 <i>Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)</i>	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	84 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	84 000,00
TOTAL DU BUDGET	292 400,00	TOTAL DU BUDGET	292 400,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses de fonctionnement enregistrent uniquement le paiement de la taxe foncière, le remboursement des emprunts et les amortissements.
- ✓ Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement de la taxe foncière et des loyers.

INVESTISSEMENT

- ✓ Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M4 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE tel que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget HYDRA.

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT sans vote formel sur chacun des chapitres.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

13/03/2026 10:00 Page 1 / 3

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Nouveau Budget HYDRA

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-035-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Nouveau Budget HYDRA

13/03/2026 10:00

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Nouveau Budget HYDRA

13/03/2026 10:00 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLIN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AS

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-036-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0036 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET SAIC

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe SAIC 2026.

Il rappelle que les règles budgétaires et comptables applicables à ce budget, sont celles de l'instruction M4.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

 FONCTIONNEMENT 			
 DEPENSES 		 RECETTES 	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	128 370,64	70 Produits des services	0,00
012 Charges de personnel	10 000,00	75 Produits de gestion courante	310 632,94
Total dépenses de gestion courante	138 370,64	Total des recettes de gestion courante	310 632,94
65 Autres charges de gestion courante	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
66 Charges financières	9 925,94	78 Reprises sur provisions	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles	148 296,58	Total des recettes réelles	310 632,94
023 Virement à la section d'investissement	550 745,42		
042 Transfert entre sections (amortissements)	50 958,00	042 Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre	601 703,42	Total des recettes d'ordre	0,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté	439 367,06
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	750 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	750 000,00
 INVESTISSEMENT 			
 DEPENSES 		 RECETTES 	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	129 152,56	10 Dotations	93 296,58
21 Immobilisations corporelles	472 550,86	13 Subventions d'investissement	
020 Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	601 703,42	Total des recettes réelles	93 296,58
040 Transfert entre sections	0,00	021 Virement de la section d'exploitation	550 745,42
Total des dépenses d'ordre	0,00	040 Transfert entre sections	50 958,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit)	93 296,58	001 Solde d'exécution reporté	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	695 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	695 000,00
TOTAL DU BUDGET	1 445 000,00	TOTAL DU BUDGET	1 445 000,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses de fonctionnement enregistrent le paiement de la taxe foncière, le remboursement des emprunts et les amortissements.
- ✓ Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement de la taxe foncière et des loyers.

INVESTISSEMENT

- ✓ Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M4 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget SAIC ;

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT sans vote formel sur chacun des chapitres ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget SAIC

13/03/2026 10:03 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-036-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget SAIC

13/03/2026 10:03

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUEFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget SAIC

13/03/2026 10:03 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-037-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLen, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLen	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0037 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Cyrille AST, Président, présente le budget primitif 2026.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

Il précise que le budget s'apprécie également de manière équilibrée au travers des 6 services car ces derniers ont des financements dédiés :

- MULTI (Multi-accueil) : à la charge de la CCVSA, la crèche d'une capacité de **20 places**, accueille les enfants de 10 semaines à 3 ans.
- CTG (Convention Territoriale Globale) : il s'agit d'un accord-cadre signé entre la CAF et la CCVSA qui a pour objectif la mise en œuvre du projet de développement territorial et social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf de manière structurée et priorisée. La CAF finance un poste de chargée de la CTG.
- PERI (périscolaire) : service commun à la charge des communes comprenant le temps du déjeuner, le temps après la classe et les mercredis récréatifs ;
- EXTRA (accueil de loisirs Extrascolaire) : à la charge de la CCVSA, il est en activité durant les petites et grandes vacances scolaires ;
- RPE (relais petite enfance) : à la charge de la CCVSA.
- LAEP (lieu d'accueil enfants-parents) est un espace de rencontres, d'écoute et d'échange pour les parents et leurs jeunes enfants âgés de zéro à six ans. Sa mise en place est prévue pour septembre.

Le budget qui est soumis à votre approbation est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 485 600 €
Recettes : 1 485 600 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 270 800 € dont Restes à Réaliser (RAR) 0,00 €
Recettes : 270 800 € dont Restes à Réaliser (RAR) 3 531,56 €

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Chapiti Libellé	MULTI	CTG	LAEP	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2026
011 Charges à caractère général	72 230,00	3 715,34	5 100,00	211 500,00	37 000,00	5 954,66	335 500,00
012 Charges de personnel	265 000,00	49 000,00	0,00	530 000,00	150 000,00	65 000,00	1 059 000,00
65 Autres charges de gestion courante	408,27	0,00	0,00	1 347,57	257,88	619,14	2 632,86
Total dépenses de gestion courante	337 638,27	52 715,34	5 100,00	742 847,57	187 257,88	71 573,80	1 397 132,86
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 Dotations Amort/Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	337 638,27	52 715,34	5 100,00	742 847,57	187 257,88	71 573,80	1 397 132,86
042 Transfert entre sections (amortissements des immos)	10 000,00	3 600,00	0,00	19 900,00	5 500,00	700,00	39 700,00
Total des dépenses d'ordre	10 000,00	3 600,00	0,00	19 900,00	5 500,00	700,00	39 700,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	24 461,73	-815,34	0,00	23 252,43	2 442,12	-573,80	48 767,14
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	372 100,00	55 500,00	5 100,00	786 000,00	195 200,00	71 700,00	1 485 600,00
RECETTES							
Chapiti Libellé	MULTI	CTG	LAEP	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2026
013 Atténuation des charges	1 500,00	500,00	0,00	1 880,00	620,00	3 000,00	7 500,00
70 Produits des services	150 000,00	0,00	0,00	318 000,00	54 000,00	23 000,00	545 000,00
74 Dotations, subventions	56 000,00	34 000,00	0,00	90 000,00	30 000,00	18 000,00	228 000,00
75 Produits de gestion courante (dont subv d'équilibre)	160 500,00	17 500,00	5 100,00	368 120,00	108 380,00	27 700,00	687 300,00
Total des recettes de gestion courante	368 000,00	52 000,00	5 100,00	778 000,00	193 000,00	71 700,00	1 467 800,00
77 Produits exceptionnels							0,00
78 Reprise sur provisions/amortissements							0,00
Total des recettes réelles	368 000,00	52 000,00	5 100,00	778 000,00	193 000,00	71 700,00	1 467 800,00
042 Transfert entre sections (amortissements des subv)	4 100,00	3 500,00	0,00	8 000,00	2 200,00	0,00	17 800,00
Total des recettes d'ordre	4 100,00	3 500,00	0,00	8 000,00	2 200,00	0,00	17 800,00
002 Résultat de fonctionnement reporté							
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	372 100,00	55 500,00	5 100,00	786 000,00	195 200,00	71 700,00	1 485 600,00

✓ Les charges et produits sont à présent différenciés entre les différents services :

- MULTI (Multi-accueil) : 372 100 € dont 160 500 € de subvention du budget principal ;
- CTG : 55 500 € dont 17 500 € de subvention du budget principal ;
- LAEP : 5 100 € dont 5 100 € de subvention du budget principal ;
- PERI (périscolaire) : 786 000 € dont 339 293 € remboursés par les communes ;
- EXTRA : 195 200 € dont 108 800 € de subvention du budget principal ;

- RPE (relais petite enfance) : 71 700 € dont 27 700 € de subvention du budget principal ;
 - ✓ Les recettes du budget ENFANCE JEUNESSE sont composées par :
 - la participation des parents,
 - les subventions de la CAF,
 - le remboursement par les communes du reste à charge du périscolaire : 339 294 €
 - la subvention d'équilibre du budget Principal.
- Le montant prévisionnel s'élève à 319 180 € pour 2026 contre 451 000 € en 2025.

Focus sur le périscolaire :

- ✓ Coût 2025 du périscolaire : 339 293,98 € soit en baisse de 6 667,16 € par rapport à 2024.
- ✓ Nombre d'heures/enfants : 76 228,75 en 2025 soit en baisse de 2% par rapport à 2024.

Le coût horaire 2025 des heures/enfants qui sera refacturé aux communes par le biais des attributions de compensation est de 4,451 € (contre 4,447 € en 2024 et 4,994 € en 2023).

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

- ✓ Travaux d'aménagement intérieurs (73 K€) au Multi-accueil (travaux nécessaires pour renforcer la qualité d'accueil et répondre aux normes réglementaires) ;
- ✓ Matériel de livraison des repas, un véhicule électrique, petits équipements divers (47K€) pour le périscolaire.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	364 052,98	335 500,00	013 Atténuation des charges	11 489,05	7 500,00
012 Charges de personnel	1 067 650,98	1 059 000,00	70 Produits des services	528 798,75	545 000,00
65 Autres charges de gestion courante	3 337,63	2 632,86	74 Dotations, subventions	233 615,98	228 000,00
Total dépenses de gestion courante	1 435 041,59	1 397 132,86	75 Produits de gestion courante (dont subv d'équilibre)	796 961,45	687 300,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	Total des recettes de gestion courante	1 570 865,23	1 467 800,00
68 Dotations Amort/Provisions		0,00	77 Produits exceptionnels	0	0,00
Total des dépenses réelles	1 435 041,59	1 397 132,86	78 Reprise sur provisions/amortissements	156,74	0,00
042 Transfert entre sections (amortissements des immos)	40 188,20	39 700,00	Total des recettes réelles	1 571 021,97	1 467 800,00
Total des dépenses d'ordre	40 188,20	39 700,00	042 Transfert entre sections (amortissements des subv)	11 515,77	17 800,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	156 075,09	48 767,14	Total des recettes d'ordre	11 515,77	17 800,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 631 304,88	1 485 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 582 537,74	1 485 600,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2025	BP 2026
204 Subventions équipement versées	0,00	0,00	10 Dotations	3 990,31	13 361,87
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	13 Subventions d'investissement	14394,91	74 505,71
21 Immobilisations corporelles	28 724,38	153 100,00	16 Emprunts		0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	99 900,00	024 Produits des cessions d'immobilisations		8 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	28 724,38	253 000,00	Total des recettes réelles	18 385,22	95 867,58
040 Amort. Des subv.	11 515,77	17 800,00	040 28- Amortissements	40 188,20	39 700,00
041 Opérations patrimoniales		0,00	021 Virement de la section d'exploitation		0,00
Total des dépenses d'ordre	11 515,77	17 800,00	Total des recettes d'ordre	40 188,20	39 700,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit)			001 Solde d'exécution reporté (excédent)	116 899,15	135 232,42
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 240,15	270 800,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	175 472,57	270 800,00
TOTAL DU BUDGET	1 671 545,03	1 756 400,00	TOTAL DU BUDGET	1 758 010,31	1 756 400,00

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget ENFANCE JEUNESSE,

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Enfance Jeunesse

13/03/2026 10:50 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 27/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Enfance Jeunesse

13/03/2026 10:50

Page 2 / 3

Signataire	
Doris JAEGBY	
Jacques KARCHER	
Claude KIRCHHOFFER	
Stéphane KUNTZ	
Marie-Christine LOCATELLI	
Joanie LUTZ	
Ludovic MARINONI	
Didier LOUVET	
Véronique PETER	
Romain NUCCELLI	
Sylviane RIETHMULLER	
Jean SAUZE	
Jean-Luc SCHERLEN	
José SCHRUOFFENEGER	
Serge SIFFERLEN	
Jean-Jacques SITTER	
Nadine SPETZ	

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Enfance Jeunesse

13/03/2026 10:50 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRELEN	
Caroline ZAGALA	

Le Président:

Cyrille AST



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-038-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0038 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ORDURES MENAGERES

Madame Véronique PETER, Vice-Présidente, présente l'examen et vote du budget annexe ORDURES MENAGERES 2026.

Elle rappelle que les règles budgétaires et comptables applicables à ce budget, sont celles de l'instruction M4.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	1 746 900,00	70 Produits des services	1 773 100,00
012 Charges de personnel	151 300,00	74 Dotations, subventions	259 500,00
65 Autres charges de gestion courante	31 500,00	75 Produits de gestion courante	1 876,44
Total dépenses de gestion courante	1 929 700,00	Total des recettes de gestion courante	2 034 476,44
66 Charges financières	17 500,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	60 988,67	77 Produits exceptionnels	0,00
68 Dotations aux provisions	2 000,00		
Total des dépenses réelles	2 010 188,67	Total des recettes réelles	2 034 476,44
023 Virement à la section d'investissement	136 521,90		
042 Transfert entre sections (amortissements)	102 889,43	042 Transfert entre sections (amort. des subv)	5 500,00
Total des dépenses d'ordre	239 411,33	Total des recettes d'ordre	5 500,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté	209 623,56
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 249 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 249 600,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	86 000,00	10 Dotations	8 000,00
20 Immobilisations incorporelles	41 200,00	13 Subventions d'investissement	0,00
21 Immobilisations corporelles	38 600,00	16 Emprunts	0,00
23 Immobilisations en cours	104 000,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	269 800,00	Total des recettes réelles	8 000,00
040 Transfert entre sections (amort. des subv)	5 500,00	040 Transfert entre sections (amort. Des immo)	102 889,43
Total des dépenses d'ordre	5 500,00	021 Virement de la section d'exploitation	136 521,90
		Total des recettes d'ordre	239 411,33
		001 Solde d'exécution reporté	27 888,67
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	275 300,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	275 300,00
TOTAL DU BUDGET	2 524 900,00	TOTAL DU BUDGET	2 524 900,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de gestion courante sont en hausse (+54 K€) en raison d'une hypothèse d'inflation des prix de 2% (+56 K€), d'une augmentation des charges salariales (+13 K€) et des refacturations entres budgets annexes (+15 K€ / loyer Lot 5). Elle est partiellement compensée par une baisse de la cotisation au SM4 (-22K€) et des refacturations du budget principal (-35 K€).

Les réserves constituées en cas de charges exceptionnelles sont fixées à 61 K€, le reste de l'excédent cumulé étant viré à la section d'investissement (136 K€). L'amortissement augmente en raison de l'augmentation du parc d'abribacs (+ 12 K€). Le déficit prévisionnel net se situe entre 23 K€ et 73 K€ (selon consommation des charges exceptionnelles).

INVESTISSEMENT

- ✓ Aucun nouvel investissement n'est programmé sur l'exercice, traduisant une volonté de stabilisation après les opérations significatives conduites ces dernières années. Les crédits d'investissement inscrits au budget concernent uniquement des frais d'études

à hauteur de 40 K€, relatifs au projet de P3R. Cette inscription traduit une démarche préparatoire, visant à affiner les contours techniques, financiers et opérationnels du projet avant toute décision d'engagement.

Ainsi, le BP 2026 privilégie une approche prudente, centrée sur la préparation des orientations futures, tout en préservant les équilibres budgétaires.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M4 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget ORDURES MENAGERES ;

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT sans vote formel sur chacun des chapitres ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Ordures Ménagères

13/03/2026 10:02 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-038-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Ordures Ménagères

13/03/2026 10:02

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGBY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUFFENEGGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Ordures Ménagères

13/03/2026 10:02 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLÉN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-039-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0039 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ESPACE GROS ROMAN

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe Espace Gros Roman 2026.

Il rappelle que l'instruction budgétaire et comptable précise que les terrains aménagés, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations d'aménagement sont donc décrites dans une comptabilité de stocks spécifique tenue dans un Budget Annexe.

Depuis 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitr Libellé	BP 2026	Chapitr Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	924 221,46	75 Autres produits de gestion courante	0,00
66 Charges financières	0,00		
Total des dépenses réelles	924 221,46	Total des recettes réelles	0,00
042 Transfert entre sections (stock initial)	518 678,54	042 Transfert entre sections (stock final)	1 442 900,00
043 Transfert à l'intérieur de la section	0,00	043 Transfert à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre	518 678,54	Total des recettes d'ordre	1 442 900,00
002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (défici</i>	<i>0,00</i>	002 <i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 442 900,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 442 900,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitr Libellé	BP 2026	Chapitr Libellé	BP 2026
16 Emprunt	0,00	10 Dotations, réserves	0,00
		13 Subventions d'investissement	776 517,36
		024 Produits de cessions	650 000,00
Total des dépenses réelles d'investisemen	0,00	Total des recettes réelles	1 426 517,36
040 Transfert entre sections (stock final)	1 442 900,00	040 Transfert entre sections (stock initial)	518 678,54
Total des dépenses d'ordre	1 442 900,00	Total des recettes d'ordre	518 678,54
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	<i>502 295,90</i>		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 945 195,90	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 945 195,90
TOTAL DU BUDGET	3 388 095,90	TOTAL DU BUDGET	3 388 095,90

FONCTIONNEMENT

- ✓ Entretien courant (débroussaillage, petite sécurisation, ...)

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- Les travaux de sécurisation du Grand tissage + étude MOe pour la partie restauration de la toiture ;
- L'étude de faisabilité pour le projet hôtelier ;
- Les travaux de sécurisation des bâtiments en shed.

Subventions – 2026 :

- ✓ **A PERCEVOIR** : ADEME + Région, dépollution des anciens ateliers (78 K€) ;
- ✓ **NOTIFIÉES** : ACTEE+CHENE, MOe (115 K€) ;
- ✓ **EN ATTENTE DE NOTIFICATION** : Région – Fond Vert – DRAC (80%) pour la sécurisation et restauration de la toiture Grand tissage (1,6 M€).

→ **NB** : vente Grand tissage prévue à Histoire et Patrimoine pour 650 K€ (estimation domaines à respecter à +/-15%).

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget ESPACE GROS ROMAN

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Espace Gros Roman

13/03/2026 10:17 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-039-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Espace Gros Roman

13/03/2026 10:17

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget Espace Gros Roman

13/03/2026 10:17 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLLEN	
Caroline ZAGALA	

Le Président:

Cyrille AST



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-040-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0040 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ZAC KLEINAU

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe ZAC KLEINAU 2026.

Il rappelle que l'instruction budgétaire et comptable précise que les terrains aménagés, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations d'aménagement sont donc décrites dans une comptabilité de stocks spécifique tenue dans un Budget Annexe.

Depuis 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapit. Libellé	BP 2026	Chapitr. Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	6 920,80	75 Autres produits de gestion courante	0,00
Total des dépenses réelles	6 920,80	Total des recettes réelles	0,00
042 Transfert entre sections (stock initial)	1 128 579,20	042 Transfert entre sections (stock final)	1 135 500,00
Total des dépenses d'ordre	1 128 579,20	Total des recettes d'ordre	1 135 500,00
002 <i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>0,00</i>	002 <i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 135 500,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 135 500,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapit. Libellé	BP 2026	Chapitr. Libellé	BP 2026
Total des dépenses réelles d'investissem	0,00	10 Dotations, réserves	26 175,87
040 Transfert entre sections (stock final)	1 135 500,00	024 Produits de cessions	784 208,54
Total des dépenses d'ordre	1 135 500,00	Total des recettes réelles	810 384,41
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	803 463,61	040 Transfert entre sections (stock initial)	1 128 579,20
		Total des recettes d'ordre	1 128 579,20
		001 <i>Solde d'exécution reporté (excédent)</i>	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 938 963,61	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 938 963,61
TOTAL DU BUDGET	3 074 463,61	TOTAL DU BUDGET	3 074 463,61

FONCTIONNEMENT

- ✓ Entretien courant (débroussaillage, ...)

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2026 concernent le projet INTERGLAS et sont les suivants :

- réalisation du PEMD (étude matériaux obligatoire) ;
- dépôt du permis de démolir pour la phase dépollution ;

Subventions – 2026 :

- ✓ **EN ATTENTE DE NOTIFICATION** : ADEME + Fond Vert (2,6 M€).
- **NB** : attente des retours de notification des subventions pour démarrer la phase 1 – démolition / dépollution puis délibération en Conseil Communautaire
- Une DM sera prévue en cas de subvention favorable pour inscrire 2,6 M€ de travaux.
- En réflexion : report de la totalité du projet INTERGLAS sur ZAC KLEINAU

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice

2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget ZAK KLEINAU ;

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget ZAC Kleinau

13/03/2026 10:08 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Saint-Amarin, le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Amarin, le 12/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Votes

Nombre de membres en exercice : 37
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Nombre de membres présents : 26
068-246800205-20260312-DEL26-040-BF
Nombre de suffrages exprimés : 33
Accusé certifié exécutoire
Pour : Réception par le préfet : 17/03/2026
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 26/02/2026

Signataire

Nadine ALBRECHT

Florent ARNOLD

Eric ARNOULD

Cyrille AST

Nathalie BARRAUD

Marthe BERNA

Roger BRINGARD

Frédéric CAQUEL

Caroline ECKERLIN DOPPLER

Erick FISCHER

Gérard FOURNIER

Eric FUCHS

Jean-Marie GRUNENWALD

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget ZAC Kleinau

13/03/2026 10:08

Page 2 / 3

Signataire

Doris JAEGGY

Jacques KARCHER

Claude KIRCHHOFFER

Stéphane KUNTZ

Marie-Christine LOCATELLI

Joanie LUTZ

Ludovic MARINONI

Didier LOUVET

Véronique PETER

Romain NUCCELLI

Sylviane RIETHMULLER

Jean SAUZE

Jean-Luc SCHERLEN

José SCHRUOFFENEGER

Serge SIFFERLEN

Jean-Jacques SITTER

Nadine SPETZ

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

CTE COMMUNES ST.AMARIN - Budget ZAC Kleinau

13/03/2026 10:08 Page 3 / 3

Signataire	
Jeanne STOLTZ-NAWROT	
Eddie STUTZ	
Jean-Léon TACQUARD	
Rodolphe TROMBINI	
Christiane WEISS	
Charles WEHRLLEN	
Caroline ZAGALA	



Le Président

Cyrille AST

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2026, et de la publication le 16/03/2026.

A Saint-Amarin, le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 12 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260312-DEL26-041-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 26 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Claude KIRCHHOFFER, Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, M. Eddie STUTZ, M. Frédéric CAQUEL, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Marthe BERNA, Mme Sylviane RIETHMULLER, M. Eric ARNOULD, M. Charles WEHRLÉN, Mme Nathalie BELTZUNG

Absents non excusés : M. Jean-Jacques SITTER. M. Rodolphe TROMBINI,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Eddie STUTZ	à	M. Stéphane KUNTZ
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Marthe BERNA	à	Mme Véronique PETER
Mme Sylviane RIETHMULLER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Eric ARNOULD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
M. Charles WEHRLÉN	à	M. Jacques KARCHER
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0041 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET WILDENSTEIN

Monsieur Ludovic MARINONI, en charge de l'aménagement de la friche de Wildenstein, présente l'examen et vote du budget annexe WILDENSTEIN 2026.

Il rappelle que c'est l'instruction budgétaire et comptable M4 qui régit ce budget.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FUNCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
011 Charges à caractère général	3 970,37	70 Produits des services	
012 Charges de personnel		75 Produits de gestion courante	16 000,00
Total dépenses de gestion courante	3 970,37	Total des recettes de gestion courante	16 000,00
66 Charges financières		77 Produits exceptionnels	
Total des dépenses réelles	3 970,37	Total des recettes réelles	16 000,00
042 Transfert entre sections (amort des immo)	0,00	042 Transfert entre sections (amort des subv)	
Total des dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordre	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	12 029,63		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	16 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	16 000,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2026	Chapitre Libellé	BP 2026
23 Immobilisations en cours	1 352 783,93	10 Dotations	221 900,00
		13 Subventions d'investissement	900 480,00
Total des dépenses réelles d'investissement	1 352 783,93	16 Emprunts	243 620,00
		Total des recettes réelles	1 366 000,00
040 Transfert entre sections	0,00	040 Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordre	0,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	13 216,07		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 366 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 366 000,00
TOTAL DU BUDGET	1 382 000,00	TOTAL DU BUDGET	1 382 000,00

FUNCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses de fonctionnement se composent des assurances et de la taxe foncière.

INVESTISSEMENT

- ✓ Les recettes d'investissement se composent des subventions, du FCTVA et d'un emprunt.

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- travaux de sécurisation.

Subventions – 2026 :

- ✓ **NOTIFIEES** : Région (450 240 €)
- ✓ **REFUSEES** : DSIL + MASSIF.
- Recherche en cours d'autres sources de financement, notamment sur la partie renaturation.

Conformément à la délibération, les travaux ne démarreront que lorsque l'ensemble des subventions (80%) auront été obtenues et notifiées.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M4 pour l'exercice 2026 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 5 mars 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2026 du budget WILDENSTEIN ;

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT sans vote formel sur chacun des chapitres ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques KARCHER



Pour extrait conforme :
Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /